

Enjeux territoriaux et mise en œuvre partagée de la Gemapi

Communauté de communes du Bocage Bourbonnais (CCBB)

Depuis la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (Loi NOTRe), la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 et la loi Gemapi du 30 décembre 2017, la CCBB exerce directement la compétence Gemapi. Le présent projet vise à réaliser un diagnostic territorial et un accompagnement à la mise en œuvre effective de la Gemapi sur un territoire à faibles enjeux et à moyens limités, à faire émerger par une action participative des mesures favorables aux objectifs Gemapi et à développer le recours aux solutions fondées sur la nature.



Vue aérienne du Bocage bourbonnais ©PROD03-46

ENJEUX

- Identifier les acteurs et enjeux liés à la gestion de l'eau et à la prévention des risques inondation
- Améliorer les connaissances et compétences en matière de Gemapi
- Mieux gérer les ressources en eau (qualité et quantité)
- Émergence d'actions grâce au dialogue territorial

Phasage du projet

1

Réalisation d'un diagnostic territorial de la CCBB

2

Organisation d'ateliers participatifs avec les acteurs Gemapi identifiés sur le territoire

GOUVERNANCE

Plusieurs acteurs seront associés à cette gouvernance : Syndicat d'énergie de l'Allier (SDE03), Établissement public Loire, Syndicats mixtes des eaux de l'Allier : SIVOM eau et assainissement Nord Allier, SIVOM eau et assainissement Nord Rive Droite du Cher, SIVOM eau et assainissement Rive Gauche Allier ; Syndicat mixte des eaux de l'Allier (SMEA).

Enseignements attendus

Retours d'expérience sur la démarche participative permettant de faire émerger les solutions et sur les différentes mesures pouvant être portées par d'autres acteurs que la collectivité et intégrant largement les solutions fondées sur la nature.

Contacts : Barbara BOURGEOIS - b.bourgeois@ccbb.fr, Sylvain MOREIRA - sylvain.moreira@cerema.fr